

## **DEC112820INC**

Portant nomination de Monsieur Max MALACRIA aux fonctions de directeur de l'unité propre de recherche n°2301 intitulée « Institut de Chimie des Substances Naturelles » (ICSN)

### **Le Président,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain FUCHS aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision n°920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

**Vu** la décision n°100077DAJ du 3 mars 2010 portant nomination de M. Joël Bertrand aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

**Vu** la décision n°10A001DSI en date du 18 décembre 2009 portant renouvellement de l'unité propre de recherche n°2301 intitulée « Institut de Chimie des Substances Naturelles » (ICSN) ;

**Vu** la décision n°112005INC du 13 septembre 2011 portant nomination de M. Max MALACRIA aux fonctions de directeur par intérim de l'unité propre de recherche n°2301 intitulée « Institut de Chimie des Substances Naturelles » (ICSN) ;

**Vu** l'avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

**Vu** l'avis émis par le conseil de laboratoire de l'unité ;

### **Décide**

#### **Article 1<sup>er</sup>**

M. Max MALACRIA, professeur des universités, est nommé directeur de l'unité propre de recherche n°2301 intitulée « Institut de Chimie des Substances Naturelles » jusqu'au

31 décembre 2013, en remplacement de M. David CRICH, professeur des universités,  
démissionnaire.

## **Article 2**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 3 janvier 2012

Pour le Président et par délégation,  
Joël Bertrand